

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 mai 2015

DH-GDR(2015)R8

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR
(DH-GDR)

RAPPORT DE REUNION

8^e réunion

27-29 mai 2015

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 8^e réunion à Strasbourg, du 27 au 29 mai 2015, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège) et de Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique). La liste des participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II. M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur, Droits de l'homme, procède à une allocution de bienvenue.

Point 2 : Informations sur la Conférence de haut niveau sur « *la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée* » (Bruxelles, 26-27 mars 2015)

2. Mme Isabelle NIEDLISPACHER (Belgique), présente les résultats de la Conférence de haut niveau de Bruxelles et la version provisoire des Actes, disponible en salle. Il est prévu que la version finale des actes soit publiée en vue de la réunion du CDDH (17-19 juin 2015). Les experts sont invités à adresser au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int), d'ici le **vendredi 5 juin 2015**, toute modification qu'ils souhaiteraient apporter au texte.

Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F)

3. Le Président du GT-GDR-F, M. Martin KUIJER (Pays-Bas), présente les travaux du Groupe. Le Comité examine le projet consolidé de rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, tel que révisé suite à la 6^e réunion du GT-GDR-F (doc. GT-GDR-F(2015)010) et salue les progrès réalisés à ce jour. Il approuve la structure générale du texte ainsi que la méthodologie adoptée, telle qu'exposée aux paragraphes 29 à 31.

4. En ce qui concerne les parties I à III, le Comité charge le GT-GDR-F de les combiner et, si possible, de les raccourcir afin qu'elles forment une introduction substantielle au rapport.

5. En ce qui concerne la présentation de la Déclaration de Bruxelles dans la partie IV, le Comité charge le GT-GDR-F de résumer les parties pertinentes de celles-ci, à la condition toutefois que cela n'ouvre pas de nouvelles discussions, et approuve la décision du Groupe de mener des réflexions sur la mise en œuvre et le suivi ultérieur de la Déclaration.

6. Le Comité charge le GT-GDR-F d'approfondir son analyse et ses réflexions en ce qui concerne les questions qui suivent, traitées dans la partie IV:

- le rôle des parlements nationaux ;
- la sélection et l'élection des juges de la Cour, sur la base d'une approche holistique ;
- l'octroi d'une indemnisation par la Cour en vertu de l'article 41 de la Convention (para. 35. e) ii) de la Déclaration de Brighton) ;
- l'exécution des arrêts et sa surveillance y compris sur la satisfaction équitable, en étroite coopération avec le Service de l'Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;

- la réouverture des procédures internes suite à un arrêt de la Cour, en tenant compte de l'échange de vues à la présente réunion (voir point 4).

7. En ce qui concerne la partie D (le mécanisme de la Convention dans l'ordre juridique européen et international), le Comité décide de charger le GT-GDR-F d'identifier l'ensemble des défis inhérents à cette partie (l'interaction entre la Convention et d'autres instruments du Conseil de l'Europe ; d'autres instruments et mécanismes régionaux/internationaux de protection des droits de l'homme ainsi que entre le droit des droits de l'homme et d'autres branches du droit international) et d'envisager d'éventuelles suites à donner à ces questions.

8. En ce qui concerne d'éventuelles conclusions, le Comité invite les experts à soumettre leurs contributions au GT-GDR-F afin qu'elles puissent être examinées lors de sa 7^e réunion (8-10 septembre 2015).

9. Le Secrétariat préparera une version révisée du texte basée sur les contributions écrites présentées en vue de la réunion (doc. GT-GDR-F(2015)011 REV.), les propositions rédactionnelles formulées au cours des discussions, ainsi que toutes nouvelles contributions des experts, qu'ils sont invités à adresser au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) d'ici le **vendredi 26 juin**.

Point 4 : Informations relatives à la mise en œuvre de la Convention et à l'exécution des arrêts de la Cour – Réexamen ou réouverture des affaires à la suite d'arrêts de la Cour

10. Le Comité tient un échange de vues fructueux, sur la base des contributions écrites et de leur synthèse, concernant le réexamen ou la réouverture des affaires à la suite d'arrêts de la Cour, avec un accent particulier sur les bonnes pratiques et les difficultés pratiques et procédurales rencontrées. Il bénéficie de l'expérience pratique d'une représentante du Service de l'Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

11. En ce qui concerne les suites à donner à cet exercice, le Comité décide que :
- toutes les contributions seront publiées sur une page web dédiée qui sera mise à jour régulièrement ;
 - le Secrétariat préparera un aperçu présentant les informations, questions et défis principaux identifiés au cours de l'échange de vues, sur la base également des contributions écrites et de leur synthèse. A cette fin, les experts sont invités à envoyer au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int) toutes informations complémentaires, y compris sur des dispositions législatives et la jurisprudence, d'ici le **vendredi 17 juillet 2015**. L'aperçu sera soumis aux experts par procédure écrite, pour commentaires éventuels, en vue de sa publication en ligne.

Point 5 : Activités durant le biennium 2016-2017

12. Le Comité échange des vues et adopte le projet de mandat pour les activités du DH-GDR au cours du biennium 2016-2017, tel qu'il figure en annexe III, en vue de le présenter au CDDH pour son approbation éventuelle en juin 2015.

13. En ce qui concerne le résultat attendu ii), le Comité décide de conserver sa formulation large actuelle. Le Comité note qu'il n'est pas possible, à ce stade, de prévoir les résultats du

rapport final et les tâches concrètes qui seront assignées au CDDH par le Comité des Ministres. De la même manière, des échéances concrètes ne pourront être fixées que sur la base de ces tâches.

Point 6: Recommandations de l'Assemblée parlementaire

14. Le Comité tient un échange de vues sur un projet de réponse à la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2070(2015) sur « L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà » et décide de présenter le projet de commentaires au CDDH, tels qu'ils figurent en Annexe IV, en vue de leur examen par le CDDH lors de sa prochaine réunion (17-19 juin 2015). Une délégation souhaite ajouter le texte qui suit à la première phrase du paragraphe 3. Elle se lirait ainsi : « Le CDDH note l'appel à renforcer et améliorer tous les moyens dont le Comité des Ministres dispose pour accélérer l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, sous réserve que l'Etat concerné ait la possibilité objective d'exécuter l'arrêt. ». Cette proposition n'est pas soutenue.

Point 7: Organisation des travaux futurs et autres questions

15. La 9^e réunion du Comité (17-20 novembre 2015) sera principalement consacrée à l'examen du projet consolidé de rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention. Une discussion se tiendra également sur l'organisation et les méthodes de travail pour le biennium 2016-2017, à la lumière du mandat du DH-GDR et sur la base de propositions du Secrétariat. Cela comprendra l'identification de sujets possibles pour de futurs échanges d'informations concernant la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour. A cette fin, les experts sont invités à adresser au Secrétariat (DGI-CDDH-Reform@coe.int), d'ici le vendredi 16 octobre 2015, leurs suggestions éventuelles pour d'éventuels thèmes.

* * *

Annexe I
Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA/ALBANIE

Ms Alma HICKA, Albanian General State Advocate, Ministry of Justice

ANDORRA / ANDORRE**ARMENIA/ARMÉNIE**

Ms Nelly SAROYAN, Counsellor, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Dominik HAIDER, Austrian Federal Chancellery, Constitutional Service

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN

Mr Otari GVALADZE, Chief adviser, Department for Coordination of Law Enforcement Agencies

BELGIUM/BELGIQUE

Mme Isabelle NIEDLISPACHER, **Vice-Chair of the DH-GDR/Vice-Présidente du DH-GDR**,
Co-Agent du Gouvernement de la Belgique auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, SPF
Justice, Service des droits de l'homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE HERZÉGOVINE

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina
before the European Court of Human Rights, Office of the Agent

BULGARIA/BULGARIE

Mme Jordanka PARPAROVA, Direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères

CROATIA/CROATIE

Ms Štefica STAZNIK, Government Agent of Croatia before the European Court of Human Rights

CYPRUS/CHYPRE

Ms Theodora CHRISTODOULIDOU, Counsel for the Republic of Cyprus, Law Office

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Vít A. SCHORM, Government Agent of Czech Republic before the European Court of Human
Rights, Ministry of Justice

DENMARK/DANEMARK

Mr Kristoffer AAGREN, Head of Section, Ministry of Justice, Constitutional Law and Human Rights
Division

ESTONIA/ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent of Estonia before the European Court of Human Rights,
Ministry of Foreign Affairs

FINLAND/FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent of Finland before the European Court of Human Rights,
Director of the Unit for the Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign
Affairs

FRANCE

Mme Mathilde JANICOT, Rédactrice, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères

GEORGIA/GÉORGIE

Ms Mariam BILIKHODZE, Counsellor, Department of State Representation in International Courts of Human Rights, Ministry of Justice

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Hans-Jörg BEHRENS, Ministerialrat, Government Agent of Germany before the European Court of Human Right, Head of Division IV C 1, Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection

GREECE/GRÈCE

Ms Ourania PATSOPOULOU, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

Mr Konstantinos GEORGIADIS, Legal Adviser, Office of the Greek Government Agent before the European Court of Human Rights

HUNGARY/HONGRIE

Ms Mónika WELLER, Co-Agent of the Government of Hungary before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE**IRELAND/IRLANDE**

Mr Peter WHITE, Government Agent of Ireland before the European Court of Human Rights, Assistant Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs and Trade

ITALY/ITALIE

Mme Giovanna PICCARRETA, Représentante permanente adjointe de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Paola ACCARDO, Co-agent du gouvernement de l'Italie auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

LATVIA/LETTONIE

Ms Sandra KAULINA, Head of the Government Agent Office, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA/LITUANIE

Ms Karolina BUBNYTE, Government Agent of the Republic of Lithuania to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

LUXEMBOURG**MALTA/MALTE**

Mr Maurizio CORDINA, Lawyer, Office of the Attorney General,

REPUBLIC OF MOLDOVA/RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Iulia GHEORGHIES, Head of the Governmental Agent's Division, Ministry of Justice

MONACO**MONTENEGRO****NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Mr Martin KUIJER, Senior Legal Adviser Human Rights Law, Ministry of Security and Justice, Legislation Department

Ms Kanta ADHIN, Senior Legal Adviser Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY/NORVÈGE

Mr Morten RUUD, **Chairman of the DH-GDR/Président du DH-GDR**, Special Adviser, Ministry of Justice

Ms Helle Aase FALKENBERG, Legal adviser, Ministry of Justice

POLAND/POLOGNE

Ms Eliza SUCHOŻEBRSKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs

PORTUGAL

Ms Ana GARCIA MARQUES, Lawyer within the Office of the Agent of the Portuguese Government before the European Court of Human Rights

ROMANIA/ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent of Romania before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION/FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Nikolay MIKHAYLOV, Deputy Head of the Office of the Russian Federation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

Ms Kseniya ROGOZYANSKAYA, Attaché, Permanent Representation of Russian Federation to the Council of Europe

SAN MARINO/SAINT-MARIN

Ms Aurora FILIPPI, Legal expert, Directorate of Legal Affairs, Department of Foreign Affairs

SERBIA/SERBIE

Ms Snezana ŠOŠKIĆ, Senior Legal Advisor, Agency Sector before the European Court of Human Rights, State Attorney Office

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Ms Marica PIROŠÍKOVÁ, Government Agent of the Slovak Republic before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

SLOVENIA/SLOVÉNIE

Mr Matija VIDMAR, Judicial System Legislation Directorate, Ministry of Justice

SPAIN/ESPAGNE

Mr Rafael Andrés LEON CAVERO, Government Agent of Spain before the European Court of Human Rights, Senior State Attorney, Head of the Human Rights Area, Ministry of Justice

SWEDEN/SUÈDE

Mr Olof WIDGREN, Special Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry of Foreign Affairs

SWITZERLAND/SUISSE

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA”/« L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Ms Irena CUCULOSKA, Junior Associate, Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

TURKEY/TURQUIE

Mr Yücel ARSLAN, Judge Rapporteur, Human Rights Department, DG for International Law and Foreign Relations, Ministry of Justice

Mr Harun SAĞLAM, Counsellor, Ministry of Justice, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

M^{me} Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE**UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI**

Mr Rob LINHAM, Head of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

OBSERVERS / OBSERVATEURS**HOLY SEE/ SAINT SIÈGE**

Mme Andreea POPESCU

JAPAN / JAPON

Mr Takaaki SHINTAKU, Consul, Consul of the Consulate General of Japan in Strasbourg

AMNESTY INTERNATIONAL

Mr Sébastien RAMU, Senior Legal Adviser (*Apologised*)

OPEN SOCIETY JUSTICE INITIATIVE

Mr Christian DE VOS, Advocacy Officer (*Apologised*)

EUROPEAN NETWORK OF HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

Ms Sinead LUCEY, Irish Human Rights and Equality Commission

**EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFEDERATION
EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)**

Mr Klaus LÖRCHER, Conseiller des droits de l'homme

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Jean-Bernard MARIE, Représentant de la Conférence des OING auprès du CDDH

**REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR
EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr John DARCY, Adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President,
European Court of Human Rights

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs and Human Rights Department

**DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN COURT
OF HUMAN RIGHTS / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR
EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department

Mme Corinne AMAT, Chef de la Division I

SECRETARIAT

DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

Mr Christos GIAKOUMOPOULOS, Director / Directeur, Human Rights Directorate / Direction des
droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef
de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, **Secretary of
the CDDH / Secrétaire du CDDH**

Mme Irène KITSOU-MILONAS, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité sur la
réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la
coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, **Secretary of the DH-GDR /
Secrétaire du DH-GDR**

Mme Virginie FLORES, Administrator/Administratrice, Human Rights Intergovernmental
Cooperation Division/Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de
l'Homme

Mme Haldia MOKEDDEM, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation
Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRETES

Chloé CHENETIER

Lucie DE BURLET

Jean-Jacques PEDUSSAUD

* * *

Annexe II
Ordre du jour (tel qu'adopté)

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents de référence généraux

- | | | |
|---|---|-----------------------|
| - | Projet révisé d'ordre du jour annoté | DH-GDR(2015)OJ008 REV |
| - | Projet d'ordre des travaux | DH-GDR(2015)OT008 |
| - | Rapport de la 82 ^e réunion du CDDH (19-22 novembre 2014) | CDDH(2014)R82 |
| - | Rapport de la 81 ^e réunion du CDDH (24-27 juin 2014) | CDDH(2014)R81 |
| - | Rapport de la 7 ^e réunion du DH-GDR (5-7 novembre 2014) | DH-GDR(2014)R7 |
| - | Rapport de la 6 ^e réunion du DH-GDR (4-6 juin 2014) | DH-GDR(2014)R6 |
| - | Déclaration de Bruxelles | CDDH(2015)004 |
| - | Déclaration de Brighton | CDDH(2012)007 |
| - | Déclaration d'Izmir | CDDH(2011)010 |
| - | Déclaration d'Interlaken | CDDH(2010)001 |
| - | Déclaration de Rome | |
| - | 8 ^e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, 2014 | |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 125 ^e session du Comité des Ministres, 19 mai 2015) | DH-GDR(2015)004 |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 124 ^e session du Comité des Ministres, 6 mai 2014) | GT-GDR-F(2014)013 |
| - | Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (décisions prises lors de la 122 ^e session du Comité des Ministres, 23 mai 2012) | CDDH(2012)008 |
| - | Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (document préparé par le Secrétariat) | CDDH(2012)009 REV. |
| - | Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme | H/Inf(2014)1 |
| - | Mandat du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) pour 2014-2015 | DH-GDR(2014)001 |

Point 2: Informations sur la Conférence de haut niveau sur « la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée » (Bruxelles, 26-27 mars 2015)

Document de référence

- Déclaration de Bruxelles CDDH(2015)004

Point 3: Travaux du Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F)

Documents de référence

(La liste complète figure sur le site www.coe.int/reformECHR)

- Projet de rapport final consolidé du CDDH (tel que révisé suite à la 6^e réunion du GT-GDR-F) GT-GDR-F(2015)010
- Compilation de contributions écrites reçues suite à la 6^e réunion du GT-GDR-F GT-GDR-F(2015)011 REV
- Rapport de la 6^e réunion du GT-GDR-F (15-17 avril 2015) GT-GDR-F(2015)R6
- Rapport de la 5^e réunion du GT-GDR-F (18-20 février 2015) GT-GDR-F(2015)R5
- Rapport de la 4^e réunion du GT-GDR-F (10-12 décembre 2014) GT-GDR-F(2014)R4
- Rapport de la 3^e réunion du GT-GDR-F (24-26 septembre 2014) GT-GDR-F(2014)R3
- Rapport de la 2^e réunion du GT-GDR-F (14-16 mai 2014) GT-GDR-F(2014)R2
- Rapport de la 1^{re} réunion du GT-GDR-F (19-21 mars 2014) GT-GDR-F(2014)R1
- Rapport de la 7^e réunion du DH-GDR (5-7 novembre 2014) DH-GDR(2014)R7
- Rapport de la 6^e réunion du DH-GDR (4-6 juin 2014) DH-GDR(2014)R6
- Projet de texte sur des modèles alternatifs possibles, préparé par M. Ota HLINOMAZ (République tchèque) GT-GDR-F(2015)003
- Projet de texte sur la préservation et le renforcement du système actuel, préparé par le Secrétariat GT-GDR-F(2015)002
- Projet de texte résultant des discussions lors des 1^e et 2^e réunions du GT-GDR-F (système actuel : principaux objectifs, caractéristiques principales, défis futurs attendus, forces et faiblesses), tels que préparé par Mme Kristine LICE (Lettonie) et Mme Katja BEHR (Allemagne) GT-GDR-F(2014)034
- Compilation des résultats de l'appel ouvert à contributions (préparée par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)002
- Aperçu thématique des résultats de l'appel ouvert à contributions (préparé par le Secrétariat) GT-GDR-F(2014)003
- Actes de la Conférence d'Oslo sur l'avenir à long terme de la Cour européenne des droits de l'homme H/Inf(2014)1
- Feuille de route : progression vers le projet de rapport final du CDDH GT-GDR-F(2014)020

Point 4 : Informations relatives à la mise en œuvre de la Convention et à l'exécution des arrêts de la Cour – Réexamen ou réouverture des affaires à la suite d'arrêts de la Cour

Documents de référence

- Synthèse des contributions en vue de l'échange d'informations sur les possibilités dans l'ordre juridique interne pour le réexamen ou la réouverture d'affaires à la suite d'arrêts de la Cour (préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2015)001
- Compilation de contributions écrites sur les possibilités dans l'ordre juridique interne pour le réexamen ou la réouverture d'affaires à la suite d'arrêts de la Cour DH-GDR(2015)002
- Rapport de la 7^e réunion du DH-GDR (5-7 novembre 2014) DH-GDR(2014)R7
- Rapport de la 6^e réunion du DH-GDR (4-6 juin 2014) DH-GDR(2014)R6
- Echange d'informations relatives à la mise en œuvre de la Convention et à l'exécution des arrêts de la Cour : activités éventuelles du DH-GDR au cours du biennium actuel 2014-2015 (préparé par le Rapporteur, Mme Aleksandra MEŻYKOWSKA (Pologne)) DH-GDR(2014)004
- Mandat du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) pour 2014-2015 DH-GDR(2014)001

Point 5 : Activités durant le biennium 2016-2017

Documents de référence

- Activités éventuelles du DH-GDR durant le biennium 2016-2017 et projet de mandat pour le DH-GDR (document préparé par le Secrétariat) DH-GDR(2015)003

Point 6: Recommandations de l'Assemblée parlementaire

Documents de référence

- Décisions des Délégués des Ministres sur les textes adoptés lors de la 2^e partie de la Session 2015 de l'Assemblée parlementaire CM/Del/Dec(2015)1227/3.1
- Recommandation 2070(2015) de l'Assemblée parlementaire sur « L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà » Rec. 2070(2015) APCE
- Eléments pour d'éventuels commentaires du CDDH sur la Recommandation 2070(2015) de l'APCE (préparés par le Secrétariat) DH-GDR(2015)005

Point 7 : Organisation des travaux futurs et autres questions

Annexe III
Projet de mandat du DH-GDR

Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-GDR)

Etabli par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la Résolution CM/Res (2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

Type de comité : Organe subordonné

Durée de validité du mandat : **du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017**

Missions principales
Sous la supervision du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), le DH-GDR assurera les travaux intergouvernementaux destinés à renforcer la protection des droits de l'homme en améliorant l'efficacité du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme et la mise en œuvre de la Convention au niveau national, tels qu'assignés par le Comité des Ministres au Comité directeur.
Pilier/Secteur/Programme
<p>Pilier : Droits de l'homme Secteur : Garantir la protection des droits de l'homme Programme : Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen</p>
Résultats attendus
<p>(i) En ce qui concerne les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes de la Déclaration de Brighton : préparer un projet de rapport pour le Comité des Ministres comportant (a) une analyse des réponses données par les Etats membres dans leurs rapports nationaux et (b) d'éventuelles recommandations pour le suivi (délai : 30 juin 2016) ;</p> <p>(ii) En ce qui concerne l'avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour : atteindre tous résultats attendus sur la base de décisions qui pourront être prises par le Comité des Ministres suite à la présentation du rapport du CDDH contenant des conclusions et éventuelles propositions sur cette question (délai : 31 Décembre 2017) ;</p> <p>(iii) En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et l'exécution des arrêts de la Cour : s'assurer de l'échange régulier d'informations, afin d'aider les Etats membres à développer leurs moyens au plan interne et à faciliter leur accès aux informations pertinentes (comparer i.a. paragraphe 29 (a) i) de la Déclaration de Brighton et</p>

paragraphe C.1.g) de la Déclaration de Bruxelles) ;

- (iv) En ce qui concerne la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : faire un bilan de sa mise en œuvre, et un inventaire de bonnes pratiques y afférentes et, le cas échéant, procéder à la mise à jour de la recommandation en tenant compte des pratiques développées par les Etats parties (délai : 30 juin 2017) ;
- (v) Présenter, le cas échéant, des propositions au Comité des Ministres en ce qui concerne les recommandations suivantes¹ (délai : 31 décembre 2017) :
 - la Recommandation Rec(2004)4 sur la Convention dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, ainsi que le développement de lignes directrices sur de bonnes pratiques en matière de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit ;
 - la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures et le Guide de bonnes pratiques qui l'accompagne.

Composition

Membres :

Les gouvernements des Etats membres sont invités à désigner un ou plusieurs représentants du rang le plus élevé possible dans le domaine des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un(e) représentant(e) par Etat membre (deux pour l'Etat dont le représentant a été élu à la présidence).

Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Si un gouvernement désigne plus d'un membre, un seul d'entre eux peut participer au vote.

Participants :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs respectifs :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- la Cour européenne des droits de l'homme ;
- le Commissaire aux droits de l'homme ;
- la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ;
- Comité consultatif du réseau HELP ;

¹ Des informations supplémentaires seront fournies par le Secrétariat en vue de la décision qui sera prise par le CDDH à cet égard, lors de sa prochaine réunion (17-19 juin 2015).

- des comités ou d'autres organes du Conseil de l'Europe engagés dans des travaux similaires, le cas échéant.

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- l'Union européenne (un ou plusieurs représentants, y compris, le cas échéant, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)) ;
- les Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, Etats-Unis d'Amérique ;
- des représentants d'autres organisations internationales (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés).

Observateurs :

Peuvent envoyer des représentants sans droit de vote ni défraiement :

- le Bélarus ;
- des organisations non gouvernementales (Amnesty International, Confédération européenne des syndicats (CES), Commission internationale de Juristes (ICJ), Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Forum européen des Roms et des gens du voyage, Open Society Justice Initiative (OSJI)), ainsi que le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI).

Méthodes de travail

Réunions :

48 membres, 2 réunions en 2016, 3 jours

48 membres, 2 réunions en 2017, 3 jours

Le Comité désignera également en son sein un Rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le règlement intérieur du Comité est régi par la Résolution CM/Res (2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Annexe IV**Projet de commentaires du CDDH sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2070(2015) sur « L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà »**

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) prend note de la Recommandation 2070(2015) de l'Assemblée parlementaire sur « L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà » et se félicite d'avoir été associé à ces travaux². La recommandation et les textes qui l'accompagnent³ rappellent des idées qui sont déjà reflétées dans les travaux préparatoires menés par le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR), par le biais de son Groupe de rédaction « F » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-F), en vue de la présentation au Comité des Ministres, d'ici fin 2015, du rapport final du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention. La recommandation 2070(2015) fait également suite à la Conférence de haut niveau de Bruxelles sur « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée ».

2. Le CDDH note l'appel à renforcer et améliorer tous les moyens dont le Comité des Ministres dispose pour accélérer l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Il relève que la question de l'exécution des arrêts et de sa surveillance est l'un des principaux thèmes de ses travaux actuels et futurs destinés à garantir l'efficacité du système de la Convention, à la lumière notamment de la Déclaration de Bruxelles et de son Plan d'action, et suite aux décisions prises lors de la 125^e session du Comité des Ministres. Le CDDH rappelle également ses travaux antérieurs dans ce domaine, notamment son rapport de 2013 sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié⁴.

3. Le CDDH note l'invitation de l'Assemblée parlementaire à prendre des mesures plus résolues en cas de non-respect dilatoire, continu ou répétitif des arrêts de la Cour. Il rappelle que la Conférence de Bruxelles encourage le Comité des Ministres à (i) continuer à utiliser, de manière graduelle, l'arsenal des instruments à sa disposition, y compris les résolutions intérimaires, et envisager d'utiliser, si nécessaire, les procédures prévues à l'article 46 de la Convention, lorsque les conditions sont réunies (C. 1. a) de la Déclaration) ; et (ii) développer, dans ce contexte, les moyens et outils à sa disposition, y compris en ajoutant au soutien technique un levier politique adéquat pour faire face aux cas de non-exécution (C. 1. b) de la Déclaration). Le CDDH salue l'appel de l'Assemblée parlementaire à œuvrer en faveur du renforcement des synergies avec cette dernière et la société civile, le développement de synergies renforcées pour une surveillance efficace de l'exécution des arrêts figurant également dans le Plan d'action de la Déclaration de Bruxelles (C. 1. c)).

² Par le biais d'une audition des Présidents du CDDH et du Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR), le 25 juin 2014.

³ Résolution 2055(2015) de l'Assemblée parlementaire sur « L'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme : la Déclaration de Brighton et au-delà » adoptée le 24 avril 2015 (voir doc. 13719 et son addendum, rapport de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteur : M. Yves Pozzo di Borgo (France, PPE/CD)).

⁴ Document CDDH(2013)R79 Addendum I, qui sera examiné par les Délégués des Ministres.

4. Enfin, tant la question de l'arriéré des requêtes fondées, notamment l'appel à réfléchir à l'octroi à la Cour d'un budget extraordinaire temporaire, que celle relative au renforcement de l'autorité de la chose interprétée, sont abordées dans le cadre des réflexions en cours, au sein du CDDH, sur l'avenir à plus long terme de la Convention.